

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSET-LES-MONTROND

République Française - Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20250519-2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

SEANCE du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD  
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET.

Absents excusés :

- David NARCE pouvoir donné à Gisèle MELONI
- Pierrick URREA pouvoir donné à Gilles PERRONNET
- Sophie ROCHETTE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	9
Représentés :	3
Absent :	0
Votants :	12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**2025-12 Frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque municipale**

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié,

Considérant l'adhésion de la commune au réseau COPERNIC,

Considérant que des bénévoles sont amenés à participer à des actions de formation organisées par Loire Forez agglomération à Montbrison et liées à la gestion d'une bibliothèque municipale,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de remboursement des frais de repas,

Considérant qu'aux titres des dispositions sus rappelés, les bénévoles de la bibliothèque municipale, peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs missions à raison :

Pour les repas :

Les repas seront remboursés sur la base forfaitaire de 20 €.

**DECIDE** d'approuver le remboursement des frais de repas sur la base de la modalité présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Boisset-lès-Montrond,

Le 27 juin 2025

La secrétaire de séance

Gisèle MELONI



La Maire

Claudine COURT

